

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0199**

commune (s) : Givors

objet : Ilots Salengro et Zola - Travaux d'aménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) -  
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

**Bureau du 10 juillet 2014****Décision n° B-2014-0199**

commune (s) : GIVORS

objet : **Ilots Salengro et Zola - Travaux d'aménagement - Lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La requalification des îlots du Centre constitue un enjeu urbain important dans le droit fil des grandes opérations d'aménagement précédemment engagées par la commune. En effet, le centre-ville s'est en partie paupérisé et a subi plusieurs événements importants liés à son implantation au cœur de la zone inondable.

Situés à une centaine de mètres de l'Hôtel de ville et de la gare, les îlots Salengro et Zola présentent une opportunité de mutabilité significative liée aux nombreux délaissés (espaces de stationnement) présents en cœur d'îlots. Les projets d'espaces publics et de voiries actuellement engagés en direction du centre-ville et de la gare permettent d'envisager une densification de ces îlots.

Le projet de requalification des îlots Salengro-Zola poursuit les objectifs suivants :

- engager le renouvellement urbain des délaissés présents en centre-ville,
- densifier l'offre de logement du secteur gare (liaison directe vers la gare de la Part-dieu à Lyon et la gare de Chateaucieux à Saint Etienne),
- réorganiser et rendre plus lisible l'offre de stationnement entre les secteurs gare et centre-ville,
- inscrire le développement urbain de Givors dans une dynamique métropolitaine durable.

Le projet de requalification des îlots Salengro et Zola est inscrit dans une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Cette dernière prévoit notamment de densifier les cœurs d'îlots en créant une offre nouvelle de logements. Le projet, phasé en 2 opérations, s'articule autour des principes suivants :

- îlot Zola : aménagement d'un parking paysager (en remplacement du parking public de l'îlot Salengro) permettant le foisonnement d'une offre de stationnement entre le centre-ville et la gare SNCF, aménagement d'une nouvelle trame viaire de desserte de l'îlot, intégration paysagère des espaces publics. Le projet prévoit par ailleurs la viabilisation de 2 lots à construire devant permettre d'accueillir entre 50 et 75 logements,

- îlot Salengro : réaménagement complet du cœur d'îlot dans une visée qualitative. Suppression du parking public et création d'une nouvelle trame viaire nord/sud et est/ouest devant permettre le désenclavement du cœur d'îlot et son ouverture vers le centre-ville. Le projet prévoit par ailleurs la viabilisation d'un macro-lot constructible pouvant permettre la création de 25 à 30 logements (compatibles avec le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) du Rhône).

L'aménagement des îlots Salengro et Zola s'inscrit dans le respect des enjeux liés à la politique de développement durable mise en œuvre à la Communauté urbaine. L'aménagement se décline autour des axes suivants :

- concilier la préservation de l'environnement et le bien-être des habitants,
- assurer la qualité de vie en redonnant une place à la nature dans le milieu urbain. Il s'agit notamment de créer un espace de respiration permettant de limiter les îlots de chaleur sur l'îlot Salengro,
- garantir une gestion future des espaces respectueuse des ressources et favorisant la gestion partagée.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement des îlots Salengro et Zola à Givors.

Les travaux font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD),
- lot n° 2 : espaces verts,
- lot n° 3 : éclairage public.

Le présent marché intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 17 juin 2014, a classé première et choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse du groupement d'entreprises Roger Martin Rhône-Alpes/Laquet pour un montant de 889 998,06 € HT, soit 1 067 997,67 € TTC.

Les lots n° 2 et 3 relèvent de la délégation d'attribution au Président, conformément à l'article 1.12 de la délibération n° 2014-0005 du Conseil du 23 avril 2014.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 1, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché pour le lot n° 1 : voirie et réseaux divers (VRD) relatif aux travaux d'aménagement des îlots Salengro et Zola à Givors et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Roger Martin Rhône-Alpes/Laquet pour un montant de 889 998,06 € HT, soit 1 067 997,67 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2242, le 21 octobre 2013 pour un montant de 2 265 127 € en dépenses et 859 442 € en recettes.

**3° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.**